



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 30829

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la prochaine ratification du traité mondial, interdisant l'exportation des armes vers les pays qui ne respectent pas les Droits de l'Homme. En effet, si 153 pays sur les 192 que compte l'ONU y sont favorables, les États-unis s'y opposent. Le France devrait jouer un rôle fort pour convaincre les États récalcitrants, en militant activement pour son adoption. Les 39 pays refusant de signer ce traité devrait être connus par l'opinion publique internationale et être dénoncés comme tels, devant les générations futures. Une campagne citoyenne de pétition électronique pourrait aussi être utilisée à l'intention des dirigeants de ces pays à la veille de cette adoption à l'ONU. Il lui demande donc de lui préciser quelle action la France compte mener dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères et européennes au sujet des actions que la France entend engager pour renforcer le processus du traité sur le commerce des armes. Le ministre attache la plus grande importance à l'initiative relatives au futur traité international sur le commerce des armes (TCA), dont l'objectif, est d'amener les États à adopter un comportement responsable, transparent et, proportionné en matière de transferts d'armements classiques. Il estime en effet que l'établissement de règles ou de principes communs dans ce domaine s'impose aujourd'hui comme un enjeu prioritaire de sécurité pour tous les États. Notre pays avait assuré le co-parrainage ainsi que la promotion (en particulier auprès des États africains) de la résolution adoptée le 6 décembre 2006 en première commission de l'assemblée générale des Nations unies, prévoyant la constitution d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé, d'étudier la faisabilité, le champ d'application et les grandes lignes d'un) instrument global juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Notre pays poursuit son action résolue pour soutenir ce projet de traité. Après le recueil au cours de l'année 2007 des analyses fournies par les États sur la possibilité et les caractéristiques potentielles d'un traité sur le commerce des armes, les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux se, sont achevés au début du mois d'août 2008 par l'adoption d'un rapport de substance dont les conclusions devraient permettre d'engager la suite du processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. La France a participé activement et de manière constructive à ces travaux qui, constituaient l'une des étapes clés de ce processus. Le rapport, destiné au Secrétaire général des Nations unies, sera transmis à l'automne prochain à l'ensemble des États à la première commission de l'assemblée générale des Nations unies. L'outil diplomatique français est par ailleurs pleinement mobilisé en vue de promouvoir ce projet de traité. Ainsi deux séminaires organisés à New York doivent permettre de sensibiliser les pays d'Afrique francophone non représentés aux travaux du Groupe d'experts aux enjeux du vote, lors de la prochaine assemblée générale des Nations unies, sur une résolution sur le traité international sur le commerce des armes. En outre, des échanges approfondis d'information ont été conduits depuis 2006 avec les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les industriels de l'armement. Un travail interministériel est actuellement mené entre le ministère de la défense et le ministère des affaires étrangères et européennes afin d'assurer une bonne concertation. De plus, au titre de la coordination entre membres de

l'Union européenne, il est rendu compte régulièrement de l'état des travaux dans le cadre du Conseil européen, au travers des groupes de travail compétents pour la politique étrangère et de sécurité commune. Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, la France a d'ailleurs pris l'initiative de proposer une action commune visant à organiser une série de séminaires en 2009, dans chaque grande zone géographique, avec le soutien de l'ensemble de ses partenaires, afin de poursuivre l'effort de sensibilisation. Enfin une attention particulière est portée par le ministre aux démarches menées par les ONG en vue de la promotion d'un futur traité international sur le commerce des armes, comme en témoigne l'entretien de grande qualité qu'il a pu avoir le 3 juin dernier avec les représentants des ONG françaises membres de la plate-forme internationale « Contrôlez les Armes ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30829

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7909

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9006